

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1929)

Heft: 406

Rubrik: Prepaid subscription rates

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le ministère tchécoslovaque de l'agriculture vient d'adresser aux conseillers agricoles des provinces un questionnaire concernant le bétail reproducteur. En rappelant le fait que de tout le temps des taureaux reproducteurs ainsi que des animaux reproducteurs on été importés de Suisse et que ce besoin se fait de nouveau sentir, le ministère tchécoslovaque de l'agriculture invite les conseillers agricoles des provinces de lui faire savoir quel est le besoin de leur pays en taureaux reproducteurs et comment ils pensent acquérir et placer ce bétail. En outre, le ministère de l'agriculture prie les conseillers de lui faire tenir toutes les années un exposé à ce sujet, et cela avant le 31 décembre. Dans le cas où le besoin d'un grand achat se ferait sentir, le ministère de l'agriculture se chargerait d'organiser cette transaction en commun pour toutes les provinces.